



Les prix seront uniformisés pour les 3 premières heures. C. DERVEY

Les hausses de tarifs en un coup d'œil

TARIF À L'HEURE EN FRANCS	ACTUEL	DÈS LE 1 ^{ER} AVRIL 2017
Zones 30 min à 5 h	1.20 (jusqu'à 2 h)	2.- (jusqu'à 3 h)
Zones 11 h	1.- (jusqu'à 2 h) puis 0.50/h	1.50 (jusqu'à 3 h) puis 0.80/h
Parking du Panorama	1.20 à 1.50	2.- (tarification à la demi-heure)
ABONNEMENTS EN FRANCS PAR MOIS		
Parking du Panorama général	140.-	200.-
Parking du Panorama bureau	120.-	180.-
Macarons habitants	30.-	40.-
Macarons pendulaires	60.-	80.-

P. FY SOURCE: VILLE DE VEVEY

A Vevey, parquer coûtera plus cher dès le 1^{er} avril

Stationnement
Les tarifs horaires vont augmenter d'au moins 50%.
Les commerçants demandent des explications

Karim Di Matteo

Favoriser une plus grande rotation sur les parkings au centre-ville, ne pas trop concurrencer les transports publics, dissuader le parcage prolongé des pendulaires, garantir le stationnement des habitants. La Municipalité de Vevey a invoqué des principes qualitatifs, jeudi soir devant le Conseil communal, pour justifier la hausse des tarifs de parking qui entrera progressivement en vigueur à partir du 1^{er} avril (voir tableau ci-dessus).

La nouvelle grille concernera quelque 2000 des 4600 places de parc recensées. Sur les 2600 autres, 1800 sont gratuites (zone bleue) et 800 privées (notamment les parkings de Manor et de Migros).

Hausse de 50 à 66%

La hausse varie grosso modo de la moitié aux deux tiers pour les ta-

rifs horaires. Les prix seront uniformisés en ville pour les trois premières heures. La facturation dans le parking du Panorama passera à la demi-heure.

Les prix des abonnements et macarons connaîtront aussi des augmentations. Elles seront sensibles pour le parking du Panorama. «C'est pourquoi, dans ce cas précis, la hausse interviendra seulement au 1^{er} juin, afin que les abonnés actuels, qui recevront leur résiliation en mars, aient un temps de réflexion et puissent se retourner s'ils décident de trouver une autre solution», a ajouté le municipal Jérôme Christen. Et d'ajouter que les nouveaux tarifs restent acceptables en comparaison de ceux pratiqués dans des villes de taille comparable.

Selon l'Exécutif, la réflexion sur le montant des tarifs s'est faite «indépendamment des retombées financières générées» par leur augmentation. «Mais on ne peut nier non plus que l'un des buts était de générer des rentrées supplémentaires», admet Jérôme Christen.

Dans l'ensemble, le Conseil communal a semblé entendre les arguments de la Municipalité, à en juger par le peu d'interventions sur le sujet. Il est vrai que le gros du débat avait eu lieu le 7 décembre, à l'heure de discuter le bud-

get 2017. Le chapitre dévolu aux recettes de parcage avait alors été accepté du bout des lèvres.

Bastien Schobinger (UDC), l'un des plus réfractaires, a tout de même relevé que son parti s'inscrivait fondamentalement en faux contre toute hausse des tarifs de parcage. «La plupart des automobilistes en ville viennent de l'extérieur. Cette augmentation est le meilleur moyen de faire fuir les clients de nos commerces.» S'il se fait néanmoins une raison, l'élu a exprimé deux souhaits: «Que la hausse des bénéfiques profite à l'entretien des routes et que la plupart des places «livraison», interdites au parcage en journée, soient utilisables durant la nuit.»

Commerçants ignorés

De son côté, Patrick Bertschy (PLR) a d'abord relevé le verre à moitié plein: le nombre de places, notamment gratuites, ne sera pas diminué et les horaires de parcage resteront inchangés. Avant de poser la question qui fâche: «La Société industrielle et commerciale de Vevey (SIC) a-t-elle été sollicitée pour donner son avis?» Non, admet Jérôme Christen, mais une discussion est prévue.

Par téléphone, Philippe Oertlé, vice-président de la SIC, qui a appris la nouvelle cette semaine,

confirme la rencontre à venir avec les édiles, mais se dit circonspect: «Nous n'avons pas été sollicités, ce qui nous paraît étrange. En ces temps difficiles, remplir les caisses sur le dos des usagers captifs est un mauvais signal aussi bien pour les commerçants que pour l'image de la ville, dont beaucoup se détournent.»

Paiement facilité

Cédric Bussy (PS) a pour sa part qualifié la hausse des tarifs de «modérée», mais s'est dit «inquiet» de celle concernant le macaron «habitants», de 30 à 40 francs par mois. «Nous nous sommes basés sur des tarifs comparables dans d'autres communes, justifie Jérôme Christen. D'autre part, il nous a paru logique de ne pas augmenter l'écart entre le prix du macaron en sous-sol et celui de la place en surface.»

Pour faciliter le paiement par les usagers, la Ville de Vevey a en outre activé l'application pour smartphone ParkNow sur son territoire au 1^{er} février 2017. Celle-ci permet de régler son dû via son téléphone et à la minute près, d'une simple pression du doigt. Ce service vient s'ajouter aux horodateurs allPark, de la société montheyssanne Novapark, utilisés à Vevey depuis 2007.